



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Résidence autonomie - **Lattes**

Jacques
d'Aragon



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de la résidence *Jacques d'Aragon* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se déroulent dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise

en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 65 places en hébergement permanent et 2 places en hébergement temporaire.



Votre cadre de vie

Située au centre-ville de Lattes, à proximité des activités et commerces, la résidence *Jacques d'Aragon* entretient des relations suivies avec les écoles, les associations et la médiathèque, qu'elle invite régulièrement à venir vous rencontrer.

Elle doit son nom à Jacques I^{er} dit « le Conquérant » (1208-1276), fils du roi Pierre II et Marie, Dame de Montpellier.

Vous êtes 65 résidents à y vivre de manière permanente.

L'établissement propose également 2 places d'accueil temporaire.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative à l'agent d'entretien, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

La résidence propose des appartements de type F1 de 30 m² et de type F2 de 60 m² entièrement rénovés. Elle a fait l'objet d'une restructuration architecturale entre mars 2016 et mai 2017. Tous les appartements sont équipés d'une cuisine avec deux plaques à induction, d'une salle d'eau adaptée avec lavabo, douche et toilettes et d'un balcon sur lequel vous pourrez vous installer tout au long de l'année. Ces logements sont loués vides afin que vous les aménagiez avec votre mobilier et vos objets personnels.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre appartement, vous avez à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. Ces frais sont à votre charge.

Dans votre appartement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis, quand vous le désirez, dans le respect des horaires indiqués dans le règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez naturellement refuser de recevoir une personne que vous ne souhaitez pas voir. Pour entrer dans votre appartement, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir. Des clés de votre logement et de votre boîte aux lettres vous sont remises lors de votre installation, ainsi qu'un *vigik* d'entrée, la résidence étant sécurisée.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, seul(e), avec d'autres résidents, avec des amis ou vos proches. Vous pouvez aussi sortir déjeuner et même partir en week-end ou en vacances avec votre famille. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** de votre appartement vous incombe, mais vous pouvez vous faire aider par une personne de votre choix (frais à votre charge). La référente logistique et sociale sera toujours présente pour vous assister dans les démarches auprès des diverses associations.
- **Le nettoyage du linge** de maison (comme les serviettes de toilette, les draps, le linge de table) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont réalisés toutes les semaines. C'est un service facultatif et en supplément. Les branchements pour l'installation d'une machine à laver sont prévus dans les appartements.
- Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre **linge délicat** comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le facteur directement dans votre boîte aux lettres.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien, ainsi que les petits travaux dans votre appartement, si vous le désirez.
- **Des cérémonies religieuses** sont prévues au sein de l'établissement tous les 15 jours. Le lieu et les horaires sont affichés sur le tableau des activités, à l'entrée.
- La résidence met à votre disposition un salon de coiffure. Vous pourrez faire appel à **votre coiffeur** si vous le souhaitez ou vous rendre dans les nombreux salons présents à proximité.
- **Des pédicures-podologues, des kinésithérapeutes**, des médecins traitants et des infirmières libérales peuvent également venir vous prodiguer leurs soins qui seront alors à votre charge.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de la résidence *Jacques d'Aragon* sont là pour assurer votre bien-être. En charge de l'hôtellerie, de la coordination des soins et de l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne de l'établissement fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, des agents des services logistiques, une référente logistique et sociale et un agent d'entretien. Un concierge, logé sur place et formé aux gestes de premiers secours, répondra à toutes les urgences techniques ou de sécurité.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une secrétaire et un agent d'accueil.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, la salle à manger des familles est réservée à cet effet : des menus gourmands sont proposés avec un petit supplément. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Horaires des repas :

- Le petit déjeuner est à préparer par vos soins dans votre logement.
- Le déjeuner est servi à partir de midi au restaurant de l'établissement. C'est le seul repas obligatoirement pris en collectivité.
- Le dîner peut être pris en salle de restaurant à partir de 19h ou préparé par vos soins dans votre logement si vous préférez.

En fonction de votre état de santé, et à la demande de votre médecin traitant ou de la direction, les repas peuvent vous être servis en appartement.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ou la poterie ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

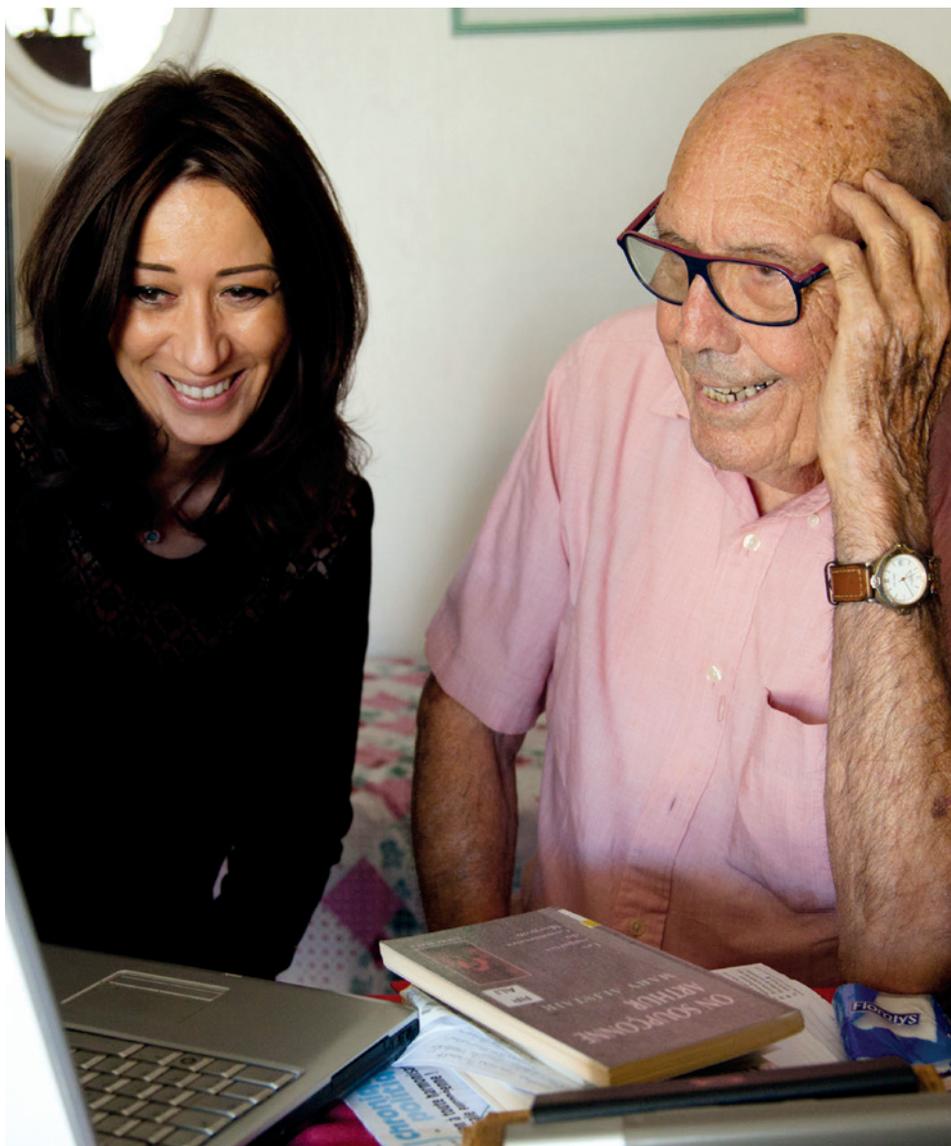
Notre programme d'activités est varié et organisé par une animatrice diplômée pour répondre à vos envies : marche nordique, sorties au cinéma, au théâtre, dans les magasins, ateliers manuels ou destinés à conserver une activité physique ou cognitive... Toutes ces activités sont proposées et organisées dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Le programme est affiché dans le hall d'entrée de l'établissement.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, des salons aménagés, le café des résidents et le patio sont à votre disposition.

Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Un accompagnement de qualité

Vous pouvez faire appel aux intervenants libéraux de votre choix : médecin traitant, infirmiers, kinésithérapeutes... L'établissement, par le biais de la référente logistique et sociale et du service administratif, assure la bonne coordination des interventions de ces professionnels et peut, à votre demande, organiser vos rendez-vous médicaux.

Vous avez par ailleurs l'entière liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gérontologie local composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux ainsi que d'organismes sociaux.

Votre dossier médical est protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier médical conformé-

ment aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé, le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre appartement à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe de direction avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources : votre dernier avis d'imposition ;
- deux photos d'identité.

Les tarifs mensuels complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'aide de la CARSAT.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer vos objets de valeur dans le coffre de la résidence.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez également vous adresser au **Conseil de la Vie Sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées affichées dans le hall d'entrée de l'établissement).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Afin de garantir l'exercice effectif des droits du résident et de prévoir tout risque de maltraitance, il est remis au résident un contrat de séjour et, en annexe du présent

livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Enfin, la direction s'engage à vous tenir informé(e), mais aussi à informer vos proches de tous les changements à venir qui pourraient concerner des travaux d'amélioration ou encore des changements dans le personnel de l'équipe.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vos données de santé pourront être hébergées, avec votre consentement, chez un hébergeur externe à l'établissement disposant d'un agrément ministériel.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Décembre 2017. Crédit photo: Valérie Couteron. Réalisation: tand'M.

Moyens d'accès : Route : Autoroute A9, sortie 31 en provenance de Nîmes
SNCF : gare TGV de Montpellier Saint-Roch
Bus : réseau urbain, ligne 3 du tramway depuis la gare routière.

Jacques d'Aragon Résidence Autonomie

617, avenue de Montpellier – 34970 Lattes
Téléphone : 04 67 64 11 00 – Fax : 04 67 64 91 59
Courriel : jacquesdaragon@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org